



PHILIPPE MARTINEZ
Secrétaire général de la CGT

TOUTES ET TOUS CONCERNÉS !

À quel âge vais-je pouvoir prendre ma retraite ? Avec combien ? Voici les questions que tout le monde se pose et auxquelles il faut apporter des réponses concrètes. Nous avons un des meilleurs systèmes de retraite au monde, si ce n'est le meilleur. Pourtant, le président de la République a décidé, par idéologie pure, de l'anéantir. Au nom du marché, on remet en cause le principe de solidarité qui fait la force de la protection sociale en France. Tout ce qui touche aux questions sociales, ou à la santé, est désormais considéré comme une dépense qu'il faut réduire.

Le projet présenté vise à nous faire travailler plus longtemps, avec une pension aléatoire en fonction d'une valeur de point fluctuante. C'est une gestion individualisée des retraites visant à opposer les professions entre elles. Au contraire, la CGT considère que la protection sociale, la retraite, la santé, sont des investissements qu'il faut développer. Ils sont les symboles d'un pays moderne qui protège ses citoyens de la maladie et de la misère, car si nous considérons que notre système actuel doit évoluer, il n'est pas nécessaire d'en changer les fondements.

Certains sujets ont peu de liens avec la question des retraites. Ainsi, pour réduire les inégalités de pensions entre les hommes et les femmes, il faudrait d'abord que ces dernières soient payées comme les hommes durant leur activité. À ce jour, et malgré de nombreuses déclarations présidentielles, cet écart n'est pas réduit faute de mesures contraignantes pour les entreprises, notamment les plus grandes.

La CGT a proposé plusieurs pistes pour améliorer notre système : que les années d'études soient prises en compte afin que les futures générations ne soient pas contraintes de partir à 70 ans ; que toutes les formes de travail soient assujetties à cotisations, des employeurs ou donneurs d'ordre, à l'instar des travailleurs de plateformes face aux géants du numérique. La retraite, ce n'est ni une affaire de spécialistes, ni de techniciens de l'économie. C'est du concret. À la CGT, nous croyons au débat, un débat contradictoire qui permet à chacune et chacun de se forger une opinion. C'est le sens de la publication de ce journal. Mais nous sommes également persuadés que pour se faire entendre, la mobilisation s'impose.

La retraite en danger, tous concernés !



Ambroise Croizat, fondateur de la Sécurité sociale – 1945

« Chacun cotise selon ses moyens
et reçoit selon ses besoins. »

La retraite que nous voulons

Financer de bonnes retraites pour
tous, c'est possible. Découvrez les
propositions de la CGT.

Équitable ? Mon œil !

L'exécutif prétend rétablir plus de
justice avec sa réforme. En réalité,
il dynamite notre modèle social en
nivelant nos droits vers le bas.

En savoir plus...

Retrouver notre dossier
SPÉCIAL RETRAITE sur
nvo.fr et cgt.fr

« L'ajustement du système se fera essentiellement par la diminution des pensions et par un report de l'âge effectif de la retraite. »
Michael Zemmour, économiste

Champion du monde Grâce à notre modèle social actuel, le taux de pauvreté des retraités en France est de 6,3 % chez les 65-74 ans et de 9,5 % chez les plus de 75 ans, selon Eurostat. C'est l'un des taux les moins élevés au monde.

15 millions de retraités sur 16 au total bénéficient d'au moins un dispositif de solidarité (enfant, maladie, chômage, veuvage, handicap...).

Maladie: perte de 30 jours de droits.

Les retraités actuels sont-ils concernés ?

OUI! Certes, la réforme est supposée s'appliquer à la génération née après 1963. Mais avec ce projet, les pensions des retraités actuels vont baisser car :

- les pensions resteront indexées sur l'inflation - moins favorable que l'indexation sur les salaires;
- les conditions pour les pensions de réversion sont revues à la baisse;
- l'action sociale va disparaître (logement, perte d'autonomie, loisirs...);
- en restant sur une logique de non-augmentation des recettes, l'évolution des besoins et du nombre de retraités aura forcément un impact sur le niveau des pensions actuelles. CQFD!

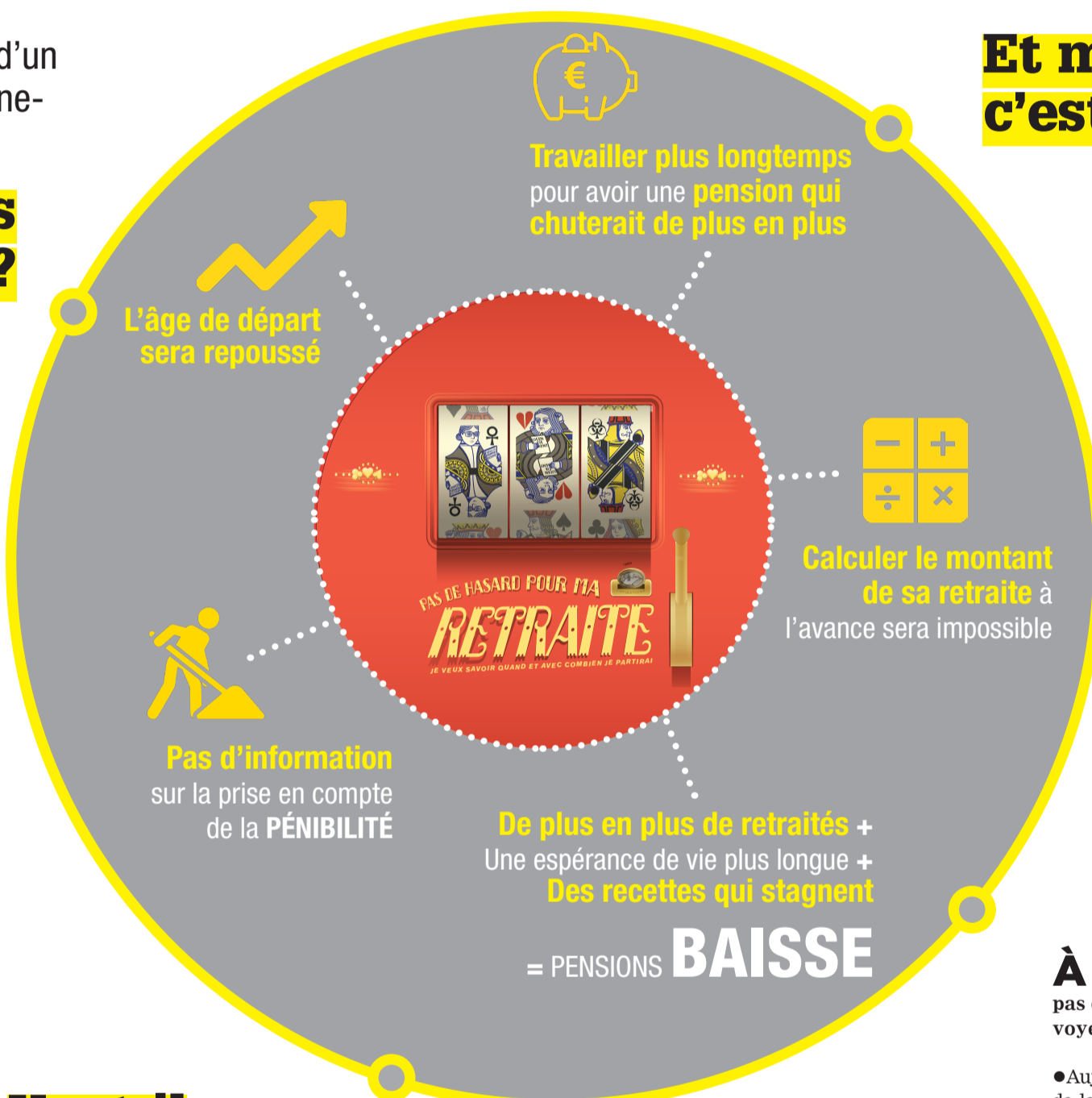
La retraite : ce qui se prépare

Tous perdants ! Travailler plus longtemps pour gagner moins. C'est ce que nous réserve le projet de création d'un système universel des retraites concocté par le gouvernement. Voici pourquoi. Point par point !

Les pensions vont-elles diminuer ?

OUI! Le gouvernement a affiché la couleur: la part de la richesse consacrée aux retraites restera bloquée sous le seuil des 14 % du PIB. Une règle d'or! C'est une réalité: il y aura beaucoup plus de retraités dans les années à venir. Plus de monde devra partager le même gâteau, les parts seront donc plus petites pour toutes et tous... La CGT a calculé que les retraites vont baisser en moyenne de 25 % très rapidement. Les économistes de l'OFCE le confirment. La pension serait basée sur l'intégralité de la carrière au lieu des 25 meilleures années dans le privé ou les six derniers mois dans le public. La baisse des pensions est mathématique! Cela inclura dans le calcul les mauvaises années, provoquant irrémédiablement une baisse immédiate et rapide des retraites. Pour les femmes et les salariés précaires, c'est la double peine! Cerise sur le gâteau, le montant des pensions dépendra de la valeur du point

fixée et modifiée régulièrement par le gouvernement et Bercy. Ce point, qui serait une variable d'ajustement du budget, pourrait ainsi dépendre de la conjoncture économique (c'est la crise!) ou de l'espérance de vie. Plus vous vivez longtemps, moins vous touchez à la retraite. Cette valeur pourra-t-elle baisser? Bien sûr! Demandez donc aux Suédois (lire ci-dessous)... On passerait donc d'un système de retraite dans lequel les prestations (droits à retraite) sont définies (connues à l'avance) à un système dans lequel seules les cotisations sont définies car plafonnées. Le niveau de pension deviendrait la valeur d'ajustement de l'équilibre budgétaire du régime universel par point. C'est le ministère de l'Économie qui, comme pour l'assurance chômage, la santé, les prestations familiales ou les allocations logement, aurait la main pour réduire le montant ou le nombre de bénéficiaires. À l'avenir, il faudrait une boule de cristal pour connaître le montant de sa retraite.



Et ma retraite, c'est pour quand ?

Toujours plus tard. 60, puis 62, bientôt 64 ans voire 67 ans dans dix ans... De réforme en réforme, l'âge légal de départ à la retraite et l'âge effectif auquel les salariés cessent leur activité reculent. Emmanuel Macron a confirmé le 3 octobre à Rodez la nécessité de faire travailler les Français plus longtemps en les frappant au porte-monnaie s'ils partent à l'âge légal, imposant une décote de 10 % avant 64 ans. Le gouvernement veut également adapter l'âge de départ à l'augmentation de l'espérance de vie moyenne. Rien de plus inégalitaire, car l'espérance de vie dépend fortement des conditions de vie, de travail et de revenus. En effet, l'espérance de vie en bonne santé est de 62 ans et demi chez les hommes et 64 ans et neuf mois chez les femmes. De même, l'écart d'espérance

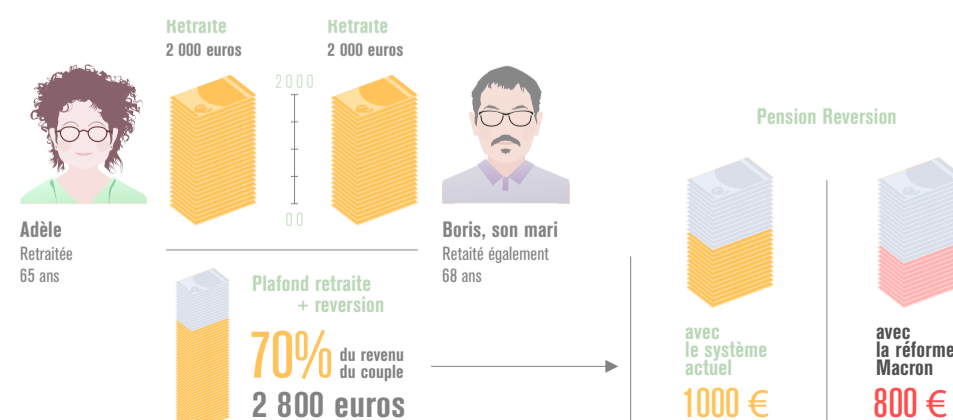
de vie entre un cadre et un ouvrier est de six ans - voire le double pour les métiers plus exposés aux risques. Allonger la durée de cotisation, reculer l'âge de départ, c'est priver du droit à la retraite en bonne santé les salariés les plus modestes. Quant aux salariés les plus qualifiés entrés tardivement dans la vie professionnelle (27 ans en moyenne en CDI), c'est la perspective de travailler au-delà de 68 ans qui s'annonce si on ne reconnaît pas les années d'études et de formation dans le calcul de la retraite. Travailler plus longtemps est aussi un non-sens économique quand 20,8 % des 15-24 ans sont au chômage. Avec une baisse conséquente du chômage, on aurait suffisamment de cotisations pour assurer l'équilibre de notre régime de retraites. Le problème des retraites est d'abord un problème de l'emploi.

Et les solidarités dans tout cela ?

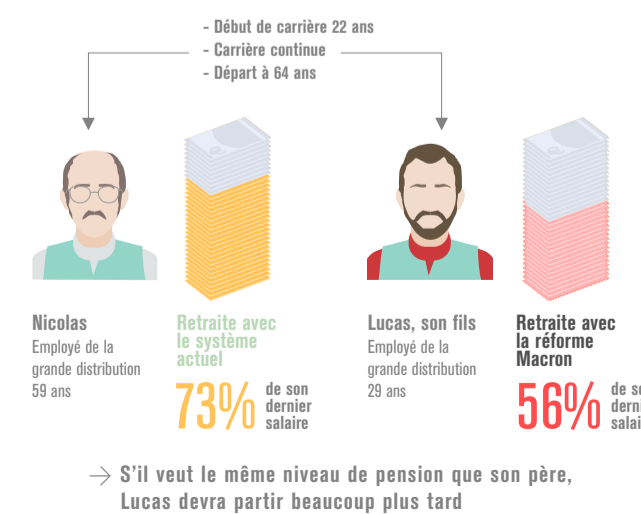
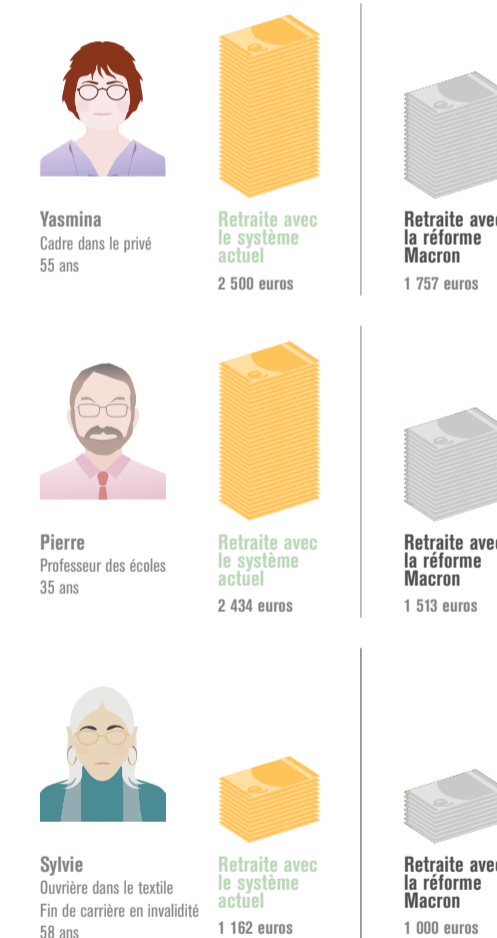
À la trappe. « Il n'y aura pas de points gratuits » dicit JP Delevoye.

• Aujourd'hui les périodes liées aux aléas de la vie ou d'inactivité subies (chômage, maladie, maternité, invalidité) entrent dans le décompte des trimestres. Demain, avec une retraite à points, ces périodes ne généreront plus de droits. Elles seraient en partie financées par l'impôt. On passe ainsi de droits acquis et dus à tous, à des aides sociales pouvant être plafonnées ou soumises à conditions de ressources et fluctuer.

• Les femmes seront encore pénalisées en matière de droits familiaux puisque les droits liés à la maternité sont supprimés (trimestres par enfant). La majoration de 5 % au premier enfant attribuée à l'un des deux parents au choix n'est pas un progrès, le choix risquant de se faire sur le plus haut revenu du couple - devinez qui...
• Le nouveau calcul de la pension de réversion qui plafonne à 70 % des revenus du couple sera défavorable aux plus modestes, de plus le droit à la réversion ne sera ouvert qu'à l'âge de 62 ans et aux retraités uniquement.



Ce qui vous attend



Suède Le contre-modèle

Près de 16 % de personnes âgées de plus de 65 ans vivaient en Suède sous le seuil de pauvreté en 2017, selon Eurostat, soit plus du double qu'en France! C'est l'une des conséquences majeures de la mise en place en d'un système de retraites à points en Suède il y a déjà plus de vingt ans. Dans le pays, où l'intégralité de la carrière est prise en compte pour le calcul du montant de la retraite, le niveau de pension a chuté pour s'élever aujourd'hui à 53 % du salaire de fin de carrière contre 60 % en 2000. La valeur du point y a baissé à plusieurs reprises, en fonction de la conjoncture: de 3 % en 2010, de 4,3 % en 2011 et de 2,7 % en 2014, cela a évidemment entraîné une baisse des pensions. Le système des retraites à la suédoise, c'est encore l'ex-Premier ministre Göran Persson qui en parle le mieux: « Nous avons le meilleur système de retraites au monde, avec le seul petit défaut qu'il donne des pensions trop basses. » C'est ballot!

Y a t-il urgence à réformer ?

NON! Notre système de retraite est sûr et ne peut pas faire faillite, car il est lié au travail. Tant qu'il y a des salaires, notre retraite est garantie. Le haut-commissaire aux retraites, Jean-Paul Delevoye, doit lui-même l'admettre: notre système de retraites « permet de garantir à nos retraités un niveau de vie satisfaisant, tant en comparaison du reste de la population française qu'au regard de la situation qui existe chez nos voisins européens ». En clair, il n'est donc pas urgent de le réformer, car les comptes sont quasiment à l'équilibre. Alors, quelle est la véritable raison? Les employeurs ne veulent plus payer les salaires:

- ils réclament toujours plus d'exonérations de cotisations sociales;
- ils veulent généraliser les petits boulots mal payés et précaires.

Résultat: petits boulots, petits salaires, baisses des cotisations, petites retraites... Les employeurs comme le gouvernement veulent aussi introduire la retraite par capitalisation pour enrichir les compagnies d'assurances privées. Un modèle fondé sur « 3 étages »:

- la retraite Macron de base à point, très faible (filet social de quelques centaines d'euros);
- de l'épargne retraite négociée dans les entreprises qui le veulent ou le peuvent (cf. la loi Pacte, adoptée en 2018);
- une assurance retraite par capitalisation (pour les plus aisés confiant leurs économies à la Bourse).

Pour ces assurances privées s'ouvrirait un marché considérable de 314 milliards d'euros (c'est le montant de la richesse économique consacrée aux retraites aujourd'hui).

La retraite que nous voulons !

Réformer, oui, mais autrement, pour assurer de meilleures retraites pour toutes et tous dans le cadre d'un régime par répartition, par annuités. C'est un objectif parfaitement réaliste, en modifiant la répartition des richesses et en changeant de politique économique.

Les revendications de la CGT

60 ans

Un départ à la retraite à 60 ans à taux plein et un revenu de remplacement à **75 %** du revenu net d'activité (calcul sur les 10 meilleures années ou les 6 derniers mois), minimum le Smic

Comptabiliser les années d'étude et de précarité chez les jeunes



Prendre en compte **la pénibilité des métiers** et étendre les dispositifs de départ anticipé existants



Indexer les pensions sur les salaires et non sur les prix



Et les régimes spéciaux ?

Par le haut. Ces régimes sont le fruit de l'histoire et de conquêtes sociales, comme c'est le cas pour les conventions collectives dans le privé. Faire de la fin de ces régimes un enjeu central de la réforme sous prétexte de plus d'égalité pour tous est un leurre. Le gouvernement veut surtout tirer les droits de tous vers le bas ! Plutôt que d'opposer les salariés du privé et du public, il faut nous unir pour imposer les droits vers le haut. Oui, il n'est pas normal qu'un conducteur de bus du Havre parte plus tard à la retraite que celui de Paris. **Alors revendiquons que tous les salariés qui exercent un métier pénible puissent partir plus tôt !** Supprimer ces régimes est avant tout un choix politique de casse des statuts et des garanties collectives. La CGT s'y oppose et propose l'harmonisation des droits les plus favorables aux salariés.

Financer de bonnes retraites, c'est possible !

La retraite c'est une partie de notre salaire, c'est à nous de décider ! Dans une société où les inégalités se sont accrues, les fondements solidaires de la Sécurité sociale sont plus que jamais à défendre. Notre salaire net, c'est ce qui nous fait vivre à la fin du mois, mais c'est notre salaire brut qui nous fait vivre toute la vie et garantit notre accès à la santé, aux droits familiaux et à la retraite. La réforme à points est une rupture de ce contrat social conquis depuis 1945. La CGT propose d'améliorer le système, de développer la Sécurité sociale, en élevant le niveau des droits et en intégrant les problématiques de notre époque. La meilleure méthode c'est **d'augmenter les salaires !** L'application de **l'égalité salariale entre les femmes et les hommes** rapporterait 6,5 milliards d'euros en plus pour la Sécurité sociale. Pourquoi le gouvernement cantonne le débat sur l'âge de départ et le montant des pensions sans ouvrir le chantier de la cotisation ?

En augmentant le taux de cotisation de 0,2 à 0,4 point par an, on assure de fait la pérennité du système : cela représenterait en moyenne une augmentation de 1,60 € par mois pour les travailleurs et 2,40 € pour les employeurs.

Mettre fin aux exonérations de cotisations sociales patronales rapporterait 20 milliards d'euros. Alors que notre économie bat des records en matière de distribution des dividendes, **taxer les profits financiers** rapporterait 30 milliards par an. Une politique résolument tournée vers **l'emploi**, les salaires, permettrait **d'augmenter les recettes de la Sécurité sociale** pour financer les retraites.

ÉGALITE FEMME HOMME

HAUSSE DES SALAIRES

COTISATIONS SOCIALES

TAXER LES PROFITS

REDISTRIBUTION DES RICHESSES

Mobilisation

LA RETRAITE, c'est le fruit de notre travail, mobilisons-nous pour la défendre, participez aux débats organisés par la CGT ! Notre avenir, c'est à nous d'en décider !

LA RETRAITE NOUS VOULONS LA VIVRE DIGNEMENT

Belgique

Ils ont gagné !

Grâce à une forte mobilisation et une unité syndicale unanime, les travailleurs belges ont contraint le gouvernement à remballer son projet de système de retraites par points en 2018.

À NOUS DE JOUER !

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom Prénom
 Adresse
 Code postal Ville
 Téléphone Courriel
 Âge profession
 Entreprise (nom et adresse)

Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr